

28 fév 2014 -19:29

Appartient à Conseil des ministres du 28 février 2014

Examens de carrière spécifiques pour les connaissances techniques spécifiques au SPF Finances

Sur proposition du ministre des Finances Koen Geens, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui instaure des examens de carrière spécifiques pour les connaissances techniques spécifiques du personnel du SPF Finances.

Depuis de nombreuses années, le SPF Finances organise des examens de carrière spécifiques afin d'accroître en un temps relativement bref les connaissances techniques de son personnel. Une sélection comparative d'accession à la classe A2 spécifique ainsi qu'une épreuve de qualification professionnelle correspondante qui est destinée aux agents de niveau A sont organisées pour les besoins des administrations générales fiscales. L'épreuve de qualification professionnelle est précédée de deux des quatre épreuves de la 2e série qui précède la sélection comparative d'accession à la classe A2 spécifique.

La carrière pécuniaire, prévue dans l'arrêté royal du 25 octobre 2013, est comparativement au passé moins attractive pour les lauréats d'un examen de carrière spécifique. Le projet d'arrêté royal vise à remédier à cette situation.

Projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 3 mars 2005 portant dispositions particulières concernant le statut pécuniaire du personnel du Service public fédéral Finances

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Koen Geens, ministre des Finances,
chargé de la Fonction publique
Rue de la Loi 12
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 574 80 05
<http://www.minfin.fgov.be>